

Chartres, le 22 avril 2021



**F.S.U. 28**

21 rue des Grandes Pierres Couvertes  
28000 CHARTRES  
Tel : 02/37/21/23/96  
E-Mail : [fsu28@fsu.fr](mailto:fsu28@fsu.fr)

PIERRE LICOUT,  
CO-SECRÉTAIRE DÉPARTEMENTAL FSU 28

À MADAME L'INSPECTRICE D'ACADÉMIE  
DIRECTRICE ACADÉMIQUE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE D'EURE- ET-LOIR

**OBJET : REPRISE DU 26 AVRIL ET DU 3 MAI**

Madame l'Inspectrice d'Académie,

La flambée de l'épidémie de Covid-19, marquée par une augmentation significative dans notre département du nombre de personnels et d'élèves contaminés fin mars 2021, a conduit le président de la République à prononcer la fermeture des écoles et des établissements scolaires à compter du 6 avril. Les écoles sont sensées rouvrir le lundi 26 avril, les collèges et les lycées le 3 mai.

A partir de ces dates, des conditions sanitaires strictes doivent permettre de maintenir les écoles et établissements scolaires ouverts et ainsi garantir les conditions d'une scolarité en présentiel, moins inégalitaire que l'enseignement à distance. Dans ce but, nous vous demandons :

- Les moyens d'assurer les remplacements, la prolongation au moins jusqu'aux congés d'été des contrats des contractuels et AED recrutés dans le cadre d'autorisations liées à la crise sanitaire afin de permettre un meilleur fonctionnement des établissements, d'accompagner les élèves à hauteur des besoins ;
- Des créations de postes d'enseignantes et d'enseignants, de Psy-EN, de personnels administratifs, santé et sociaux, vie scolaire dans les écoles et les établissements pour la rentrée de septembre, pour répondre aux inégalités qui se creusent par la création de classes supplémentaires permettant la baisse des effectifs par classe et

pour pouvoir anticiper une possible poursuite de la crise sanitaire ;

- L'annulation des suppressions de postes (tous niveaux confondus) ;
- La mise en place immédiate des mesures adaptées (fermeture de la classe, élèves comme personnels déclarés cas contacts) afin d'éviter toute contagion, dès le premier cas Covid avéré ;
- Une amélioration significative de la politique de tests ;
- L'équipement des locaux en capteurs de CO2 ;
- La fourniture de masques chirurgicaux aux élèves et aux personnels ;
- La vaccination de tous les personnels volontaires qui travaillent dans les écoles, collèges et lycées. Elle doit se concrétiser rapidement et être étendue à tous les personnels particulièrement exposés et non seulement à celles et ceux de plus de 55 ans. C'est une mesure d'intérêt général. Le calendrier précis et les modalités d'accès au vaccin de tous les personnels doivent être définis rapidement.

Nous avons bien conscience que l'ensemble de ces questions ne sont pas de votre seule compétence. Néanmoins il vous appartient, en tant que représentante du Ministre de l'Education Nationale dans le département et donc en tant que notre employeur et responsable de la sécurité des élèves et des personnels, de faire en sorte que ces conditions sanitaires soient mises en oeuvre.

Nous vous prions de croire Madame l'Inspectrice d'Académie, en notre profond attachement au Service Public d'Éducation et à sa continuité.

Pour la FSU 28,



Pierre Licout